

9. BALLON ATTEIGNANT LE DESSUS DE LA CLÔTURE DU CHAMP EXTÉRIEUR

Règle 5.05(a) :

À moins que ce ne soit spécifié autrement par les règlements locaux de terrains, un ballon dans le territoire des bonnes balles qui frappe le dessus de la clôture et bondit à l'intérieure de la surface de jeu sera considéré au même titre qu'un ballon dans le territoire des bonnes balles qui frappe la clôture et bondit à l'intérieure de la surface de jeu (en jeu, mais qui ne peut être capté pour les besoins d'un retrait).

À moins que ce ne soit spécifié autrement par les règlements locaux de terrains, un ballon dans le territoire des bonnes balles qui frappe le dessus de la clôture et bondit à l'extérieur de la surface de jeu sera considéré comme un circuit.

À moins que ce ne soit spécifié autrement par les règlements locaux de terrains, un ballon dans le territoire des bonnes balles qui frappe le dessus de la clôture et demeure sur le dessus sera considéré un double automatique.

Révision #1

Créé 20 juin 2023 02:02:59 par Baseball Québec

Mis à jour 20 juin 2023 02:03:13 par Baseball Québec